

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi le 12 juillet 2011 à 19 h 30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer, Marcel Rainville et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, greffière

SONT ABSENTS : Madame la conseillère Michelle L. Lecavalier et monsieur le conseiller René Pinsonneault

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

11/07/231 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y ajoutant les items suivants :

- 7.9 Annulation de constat d'infraction
- 7.10 Adoption du plan municipal de sécurité civile et du plan municipal des mesures d'urgence

ADOPTÉE

11/07/232 PROCÈS-VERBAL - ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2011.

ADOPTÉE

11/07/233 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE DÉSIGNER monsieur le conseiller Daniel Leblanc pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 12 juillet 2011 au 9 août 2011, le tout conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE**11/07/234 ACHAT DE BILLETS - SOIRÉE RÉTRO AVEC SOUPER DE VIANDES SAUVAGES AU PROFIT DE LA MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'AUTORISER l'achat de 14 billets pour la soirée rétro avec souper de viandes sauvages au profit de la maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges qui se tiendra le 1^{er} octobre 2011 à 18 h à la cabane Marc Besner;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 1750\$;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE**11/07/235 BRIGADIÈRE SCOLAIRE - EMBAUCHE DE MADAME CÉLINE PICHÉ****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'EMBAUCHER madame Céline Piché en tant que brigadière scolaire, avec le statut de salarié suppléant, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE**11/07/236 MONITEUR AUX PISCINES - EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service récréatif dans son rapport daté du 21 juin 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ENTÉRINER l'embauche de la candidate suivante pour le poste de moniteur aux piscines, avec le statut de salarié étudiant :

- Gabrielle Murphy, Beaconsfield

QUE la période d'embauche soit de 12 semaines et effective au 27 mai 2011 et l'horaire établi en fonction des besoins;

QUE la rémunération soit celle prévue à la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

11/07/237 MONITEUR AUX TERRAINS DE JEUX - DÉMISSION

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service récréatif dans son rapport daté du 27 juin 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER la démission de la personne suivante au poste de moniteur aux terrains de jeux, avec le statut de salarié étudiant :

- Kloé Tremblay-Faubert, L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

11/07/238 MONITEURS AUX TERRAINS DE JEUX - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service récréatif dans son rapport daté du 27 juin 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER la candidate suivante pour le poste de moniteur aux terrains de jeux, avec le statut de salarié étudiant :

- Michèle Ouellette-Albrigh, Pincourt

QUE la période d'embauche soit de 8 semaines, à raison de 35 heures par semaine;

QUE la rémunération soit celle prévue à la convention collective, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

11/07/239 OPÉRATEUR AUX USINES - EMBAUCHE DE MONSIEUR TOMAS OOSTERBAAN**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Tomas Oosterbaan au poste d'opérateur aux usines, avec le statut de salarié temporaire, le tout selon les termes et conditions de la convention collective actuellement en vigueur;

QUE sa principale fonction soit de remplacer les vacances annuelles pour les deux usines;

QUE son embauche soit effective au 6 juillet 2011.

ADOPTÉE**11/07/240 POMPIER À TEMPS PARTIEL - DÉMISSION DE MADAME ANNIE PARENTEAU**

CONSIDÉRANT la lettre de démission de madame Annie Parenteau en tant que pompier à temps partiel datée du 21 juin 2011;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service de sécurité incendie daté du 23 juin 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER la démission de madame Annie Parenteau en tant que pompier à temps partiel et de la remercier pour les services rendus à la municipalité dans le cadre de ses fonctions;

QUE la démission soit effective au 31 juillet 2011.

ADOPTÉE**11/07/241 POMPIER À TEMPS PARTIEL - EMBAUCHE DE MONSIEUR RYAN NIEMI****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER monsieur Ryan Niemi de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot à titre de pompier à temps partiel (sur appel) au sein du service de sécurité incendie avec une probation d'une période minimale d'un an;

QUE l'embauche de monsieur Ryan Niemi soit conditionnelle à la réussite de son examen médical.

ADOPTÉE

11/07/242 PRÉPOSÉS AUX PRÊTS – FIN AUX LIENS D’EMPLOI

CONSIDÉRANT la liste de rappel des préposés aux prêts ayant le statut d’employé temporaire;

CONSIDÉRANT que 4 de ces employés n’ont pas travaillé depuis l’année 2009;

CONSIDÉRANT les dispositions de l’art 5.06b) de la convention collective actuellement en vigueur.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

ET RÉSOLU : Unaniment

DE METTRE fin au lien d’emploi avec la Ville des salariés temporaires suivants :

- Julie Lamontagne
- Marie-Pier Boucher
- Sylvie Lefebvre
- Dimitritchka Grigorova.

ADOPTÉE

11/07/243 PRÉPOSÉ AUX PRÊTS – EMBAUCHE DE MADAME CLAUDIE GAUDREAU

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D’EMBAUCHER madame Claudie Gaudreau en tant que préposée aux prêts, avec le statut de salarié temporaire le tout conformément aux dispositions de la convention collective actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

11/07/244 SURVEILLANTS DES PARCS - DÉMISSIONS

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service récréatif dans son rapport daté du 27 juin 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D’ACCEPTER les démissions des personnes suivantes au poste de surveillants des parcs, avec le statut de salarié étudiant :

- Guillaume Schmidt, Notre-Dame-de-l’Île-Perrot
- Dominick Dunn, L’Île-Perrot.

ADOPTÉE

11/07/245 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 30 JUIN 2011**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 30 juin 2011, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 211 983,13\$

ADOPTÉE

11/07/246 EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT NUMÉRO 626 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 239 000\$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET MAILLAGE DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LA 28^E AVENUE ET PROLONGEMENT DES OUVRAGES DE VOIRIE JUSQU'À LA 27^E AVENUE »

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'AUTORISER la trésorière à effectuer, s'il y a lieu, un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges à son taux préférentiel pour le règlement d'emprunt numéro 626 pour un montant maximal de 239 000\$;

D'AUTORISER la trésorière à ouvrir un compte pour le règlement d'emprunt;

D'AUTORISER le maire et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville de L'Île-Perrot, les documents relatifs à l'emprunt temporaire.

ADOPTÉE**11/07/247 RAPPORT SUR LES INDICATEURS DE GESTION 2010 - DÉPÔT**

CONFORMÉMENT à l'article 17.6.1 de la Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de l'Arrêté de la ministre en date du 3 décembre 2007, la trésorière a déposé au conseil le rapport portant sur les indicateurs de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

11/07/248 RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE - DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2010

Le rapport sur les états financiers du régime complémentaire de retraite de la Ville de L'Île-Perrot tel que préparé par la firme « Goudreau Poirier Inc, comptables agréés » pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010 est déposé au conseil.

11/07/249 RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE - REFONTE DU RÈGLEMENT

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « Normandin Beaudry », sise, au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, 30^e étage, Montréal, Québec, H3B 1S6, pour des services professionnels visant la refonte du texte de règlement du Régime complémentaire de retraite de la Ville de L'Île-Perrot conformément à leur proposition d'honoraires datée du 22 juin 2011;

D'AUTORISER à cette fin une dépense maximale de 3812,38\$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même l'excédent anticipé des revenus sur les dépenses de l'année 2011.

ADOPTÉE

11/07/250 ADJUDICATION DE CONTRAT - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE VIDÉOSURVEILLANCE

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres par voie d'invitation auprès de 3 fournisseurs;

CONSIDÉRANT qu'à la date et l'heure prévue pour l'ouverture des soumissions, soit le 10 juin à 10 h, 2 soumissions ont été déposées;

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions a démontré qu'une de celles-ci était non conforme;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Michel Laroche, technicien en génie civil, daté du 15 juin 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de vidéosurveillance à l'entreprise AJ Sécurité Inc., sise, au 3799, rue de L'Intendant, Laval, Québec, H7E 5H8, au coût de 46 425 \$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 9 juin 2011;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 50 568,43\$ nette de ristourne;

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 3 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

11/07/251 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 580-13 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 »

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le règlement numéro 580-13 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin :

- de modifier le CHAPITRE 10 : INDEX TERMINOLOGIQUE pour y inclure la définition de l'expression « Centre récréatif en général »
- de modifier la grille des usages et normes de la zone C-18 afin d'y inclure l'usage 4.2.2.1 h « Récréation commerciale intensive » ».

ADOPTÉE

11/07/252 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 580-14 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580 »

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le règlement numéro 580-14 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin :

- de modifier la grille des usages et normes de la zone C-24 afin de permettre un minimum de 172 mètres carrés de superficie habitable pour le commerce de détail et service léger C-1».

ADOPTÉE

11/07/253 ALIÉNATION DE BIEN – VÉHICULE DE MARQUE GMC VAN 1995 (I 803)

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ALIÉNER à l'organisme « Unité communautaire de mesures d'urgence » (UCMU) le véhicule de marque GMC Van 1995, numéro de série : 1GKGG35K4SF548495 (I803) pour un montant de 1200\$;

QUE l'organisme, en contrepartie, offrira ses services à la Ville pour les années 2012 et 2013, sans frais de cotisation;

QUE l'aliénation est faite sans aucune garantie légale.

ADOPTÉE

11/07/254 CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 626 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 239 000\$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET MAILLAGE DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LA 28^E AVENUE ET PROLONGEMENT DES OUVRAGES DE VOIRIE JUSQU'À LA 27^E AVENUE »

CONFORMÉMENT à l'article 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, la greffière dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement relatif au règlement numéro 626 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 239 000\$ pour des travaux de remplacement et maillage de la conduite d'eau potable sur la 28^e avenue et prolongement des ouvrages de voirie jusqu'à la 27^e avenue ».

11/07/255 ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – RUE DES LILAS ENTRE LA RUE DE PROVENCE ET LA RUE DES ROSIERS (LOT 1 577 610) – LES COURS VALOIS INC. – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT la volonté du promoteur de réaliser des travaux municipaux sur la rue des Lilas entre la rue de Provence et la rue des Rosiers, plus précisément sur le lot 1 577 610.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

DE CONCLURE avec la compagnie « Les Cours Valois Inc. » agissant et représentée par monsieur Sylvain Farand, une entente relative à des travaux municipaux sur la rue des Lilas entre la rue de Provence et la rue des Rosiers;

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

ADOPTÉE

11/07/256 ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – RUE DES LILAS ENTRE LA RUE DE PROVENCE ET LA RUE DES ROSIERS (LOT 1 577 610) – LES COURS VALOIS INC. – MANDAT D’INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT l’entente pour les travaux municipaux sur la rue des Lilas entre la rue de Provence et la rue des Rosiers, plus précisément sur le lot 1 577 610 à intervenir avec la compagnie « Les Cours Valois Inc. » agissant et représentée par monsieur Sylvain Farand;

CONSIDÉRANT la volonté du promoteur de mandater la firme d’ingénieurs « CDGU Ingénierie Urbaine » pour la réalisation de son projet;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de ladite entente le choix de la firme d’ingénieurs doit préalablement être autorisé par la Ville.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la Ville de L’Île-Perrot approuve le choix de la firme d’ingénieurs « CDGU Ingénierie Urbaine », sise, au 4, rue St-Michel, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 1E7, pour la réalisation des travaux municipaux sur la rue des Lilas entre la rue de Provence et la rue des Rosiers.

ADOPTÉE

11/07/257 ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX – RUE DES LILAS ENTRE LA RUE DE PROVENCE ET LA RUE DES ROSIERS (LOT 1 577 610) – LES COURS VALOIS INC. – AUTORISATION DE TRANSMETTRE AU MDDEP LES PLANS ET DEVIS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D’AUTORISER la firme « CDGU Ingénierie Urbaine », sise, au 4, rue St-Michel, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 1E7, à transmettre les plans et devis afin d’obtenir le certificat d’autorisation du ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs (MDDEP) dans le cadre des travaux municipaux sur la rue des Lilas entre la rue de Provence et la rue des Rosiers, plus précisément sur le lot 1 577 610, exécutés par la compagnie « Les Cours Valois Inc. », agissant et représentée par monsieur Sylvain Farand;

QUE la réalisation du projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE la Ville accepte lesdits travaux et de ce fait, ne s’objecte pas à l’émission d’un certificat d’autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs (MDDEP);

QUE la Ville s’engage, suite au parachèvement des travaux, à transmettre au ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs (MDDEP), une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec l’autorisation accordée;

QUE la présente résolution remplace la résolution numéro 11/04/129.

11/07/258 ANNULATION DE CONSTAT D'INFRACTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unaniment

DE DEMANDER à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges de procéder à l'annulation du constat d'infraction numéro I2011-00166 qui a été émis le 27 mai 2011 et dont l'infraction reprochée est d'avoir abattu ou permis que soit abattu un arbre sans certificat d'autorisation.

ADOPTÉE

11/07/259 ADOPTION DU PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE ET DU PLAN MUNICIPAL DES MESURES D'URGENCE

CONSIDÉRANT la démarche de planification de sécurité civile entreprise par la Ville de L'Île-Perrot depuis 2010;

CONSIDÉRANT les responsabilités dévolues à la municipalité dans le cadre de la Loi sur la sécurité civile;

CONSIDÉRANT les responsabilités de la municipalité en matière de coordination lorsqu'un sinistre se produit sur son territoire;

CONSIDÉRANT les responsabilités de la municipalité en matière de protection des personnes, des biens et de l'environnement lors d'un sinistre;

CONSIDÉRANT la pertinence d'assurer la présence d'une structure municipale de sécurité civile en matière de prévention, préparation, intervention et rétablissement;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter le plan municipal de sécurité civile et le plan municipal des mesures d'urgence tel que préconisé par la Loi sur la sécurité civile (2001);

CONSIDÉRANT l'analyse faite à la présente assemblée;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unaniment

QUE le conseil adopte le plan de sécurité civile et des mesures d'urgence de la Ville de L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

11/07/260 ACHAT ET INSTALLATION DE LETTRAGE - PARC DE LECTURE JACQUELINE BARRETTE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER l'achat et l'installation de lettrage pour identifier le parc de lecture Jacqueline Barrette, chez « Le Groupe Rogers », sis, au 1240, rue Labadie, Longueuil, Québec, J4N 1C7, au coût de 359,90\$ plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 31 mai 2011 et plus particulièrement selon l'option 1 (impression vinyle opaque) avec le visuel de l'option 2A;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 392,01\$ nette de ristourne;

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 2 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

11/07/261 DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MDDEP - 68 BOULEVARD PERROT NORD - MONSIEUR CLAUDE DENAULT

Monsieur le conseiller André Legault déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison d'une entente de droit de passage sur l'immeuble concerné. Il s'abstient de voter et quitte l'assemblée durant les délibérations sur ce sujet.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE PERMETTRE au propriétaire du 68, boulevard Perrot Nord (lot 1 577 903) de formuler une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'installation de ses quais et l'entreposage de bateaux incluant les équipements reliés expressément à l'entreposage de ces bateaux;

DE REFUSER la demande d'entreposage et d'utilisation de roulotte sur le lot concerné.

ADOPTÉE

11/07/262 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - LOT 1 575 320 - 157 RUE RANGER - AUGMENTATION DU POURCENTAGE DE LA SUPERFICIE DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES

Le maire invite les membres de l'assistance à se faire entendre relativement à cette demande.

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble, sis, au 157, rue Ranger, lot 1 575 320;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans le journal Première Édition du 25 juin 2011, conformément à la Loi et aux frais du demandeur;

CONSIDÉRANT l'analyse et l'avis du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le conseil municipal lors de la commission générale tenue le 7 juin 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure affectant l'immeuble, sis, au 157, rue Ranger (lot 1 575 320) :

- afin de modifier la superficie additionnée de tous les bâtiments accessoires des lots de plus de 1001 mètres carrés à 8,2% au lieu de 5%.

ADOPTÉE

11/07/263 MANDAT À LA FIRME SERCA – INSPECTIONS DE FINS DE SEMAINES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « Serca », sise, au 36, Grand Boulevard, L'Île-Perrot, Québec, J7V 4W1, pour effectuer des inspections durant les fins de semaines, plus particulièrement les 9, 16 et 23 juillet ainsi que le 13 août 2011, en après-midi, conformément à leur offre de service daté du 20 juin 2011;

D'AUTORISER à cette fin une dépense maximale de 435, 70\$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général, au poste budgétaire 02-610-00-171.

ADOPTÉE

11/07/264 PIIA – ZONE C-25 (106, BOULEVARD DON-QUICHOTTE [EGGSQUIS]) – MODIFICATION DE L'ENSEIGNE EXISTANTE

CONSIDÉRANT que la zone C-25 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par le propriétaire du 106, boulevard Don-Quichotte et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 25 juin 2011 et portant le numéro 11-PE-42.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-25 afin de permettre la modification de l'enseigne existante sur l'immeuble, sis, au 106, boulevard Don-Quichotte, pour le commerce « Eggsquis », le tout selon le plan déposé et identifié sous 11-PE-42-D.

ADOPTÉE

11/07/265 PIIA - ZONE C-18 (1 BOULEVARD DON-QUICHOTTE [AUTOMOBILES EN DIRECT]) - MODIFICATION DE LA FAÇADE

CONSIDÉRANT que la zone C-18 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par « Automobiles en Direct » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 25 juin 2011 et portant le numéro 11-PE-43.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA pour la zone C-18 afin de permettre la modification de la façade de la bâtisse, sise, au 1, boulevard Don-Quichotte (Automobiles en Direct), le tout selon le plan présenté et identifié sous 11-PE-43-B.

ADOPTÉE

11/07/266 PIIA – ZONE H-08 (LES MANOIRS DE L'ÎLE-CLAUDE) - AJOUT DU MODÈLE « LE KNOWLTON II » (CONSTRUCTIONS D'ASTOUS)

CONSIDÉRANT que la zone H-08 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par « Constructions D'Astous » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 22 juin 2011 et portant le numéro 11-PE-46.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROUVER le PIIA pour la zone H-08, secteur « Les Manoirs de L'Île-Claude », afin d'ajouter le modèle : « Le Knowlton II », le tout selon les plans déposés et identifiés sous 11-PE-46-A et 11-PE-46-B, conditionnellement à ce que le pignon situé en haut de l'entrée principale soit en cuivre et que la largeur minimale du bâtiment respecte la réglementation actuelle.

ADOPTÉE

11/07/267 PIIA – ZONE H-94 (LA PERDRIOLE) - AJOUT DU MODÈLE ÉMILIE II - (LES CONSTRUCTIONS M.C. INC.)

CONSIDÉRANT que la zone H-94 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par « Les Constructions M.C. Inc. » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable.

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 21 juin 2011 et portant le numéro 11-PE-44 et les informations complémentaires.

IL EST**PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Taillefer**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Leblanc**ET RÉSOLU :** Unanimement**D'APPROUVER** le PIIA pour la zone H-94, secteur « La Perdriole », afin de permettre l'ajout du nouveau modèle « Émilie II », le tout selon le plan déposé et identifié sous 11-PE-44-C;**ADOPTÉE****11/07/268 PIIA – ZONE H-94 (LA PERDRIOLE) - AJOUT DU MODÈLE « VIRGINIE 4 » - (LES CONSTRUCTIONS M.C. INC.)****CONSIDÉRANT** que la zone H-94 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;**CONSIDÉRANT** la transmission d'un PIIA par « Les Constructions M.C. Inc. » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;**CONSIDÉRANT** le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 25 juin 2011 et portant le numéro 11-PE-45.**IL EST****PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Taillefer**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Leblanc**ET RÉSOLU :** Unanimement**D'APPROUVER** le PIIA pour la zone H-94, secteur « La Perdriole », afin de permettre l'ajout du nouveau modèle « Virginie 4 ». Le tout selon le plan déposé et identifié sous 11-PE-45-B, conditionnellement à ce qu'il y ait une fenêtre au dessus du garage.**ADOPTÉE****11/07/269 AMÉNAGEMENT D'UN BUREAU AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE – CHARGÉE DE PROJET EN REVITALISATION****IL EST****PROPOSÉ PAR :** Monsieur le conseiller André Legault**APPUYÉ PAR :** Monsieur le conseiller Daniel Leblanc**ET RÉSOLU :** Unanimement**D'AUTORISER** les travaux d'aménagement d'un bureau au sous-sol de l'hôtel de Ville conformément au plan préparé par la firme « Dubé et Matte, architectes », déposé et identifié sous 11-PE-47-A;**D'AUTORISER** l'achat du mobilier et des équipements nécessaires;**D'AUTORISER** à ces fins une dépense de 13 000\$ nette de ristourne;**D'APPROPRIER** les sommes nécessaires à même le surplus.**ADOPTÉE**

11/07/270 DOS D'ÂNE – FACE AU 207 2^E AVENUE - RETRAIT

CONSIDÉRANT la pétition datée du 25 juin 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE RETIRER le dos d'âne face au 207, 2^e avenue.

ADOPTÉE

11/07/271 MANDAT À LA COMPAGNIE ECMOR INC. – INFRASTRUCTURE POUR SYSTÈME DE VIDÉOSURVEILLANCE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la compagnie Ecmor Inc., sise, au 3204, rue Francis-Hughes, Laval, Québec, H7L 5A7, pour la fourniture et l'installation des infrastructures nécessaires à l'installation d'un système de vidéosurveillance au coût de 11 728,84\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 9 mai 2011;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 12 775,64\$ nette de ristourne;

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 3 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

11/07/272 SIGNALISATION ROUTIÈRE – SENS UNIQUE – 6^E AVENUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unaniment

D'INSTALLER, sur la 6^e avenue, un panneau « sens unique » pour créer l'obligation aux véhicules de circuler uniquement en direction du boulevard Perrot à partir de la rue St-Pierre;

D'INSTALLER du mobilier urbain amovible sur les 2 côtés de la 6^e avenue, près de l'intersection du boulevard Perrot, afin de rétrécir les voies à 4,0 mètres au lieu de 6 mètres.

ADOPTÉE

11/07/273 SIGNALISATION ROUTIÈRE - STATIONNEMENT INTERDIT - 23^E AVENUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'INTERDIRE le stationnement sur la 23^e avenue, du côté des numéros civiques impairs, sur une distance de 30 mètres à partir de l'intersection du boulevard Perrot.

ADOPTÉE

11/07/274 MANDAT À LA COMPAGNIE CHEM ACTION INC. - FOURNITURE D'UN DILACÉRATEUR POUR L'USINE D'ÉPURATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE MANDATER la compagnie Chem Action Inc., sise, au 4559, boulevard Métropolitain Est, St-Léonard, Québec, H1R 1Z4, pour la fourniture d'un dilacérateur VOGELSANG Rota-cut 3000, au coût de 24 069\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 13 avril 2011;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 26 217,16\$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la réserve eau et voirie.

ADOPTÉE

11/07/275 MANDAT À LA COMPAGNIE BND ÉLECTRIQUE - INSTALLATION ÉLECTRIQUE POUR LE DILACÉRATEUR

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

DE MANDATER la compagnie BND Électrique, sise, au 338, rue Péladeau, Châteauguay, Québec, J6K 4S6, pour les installations électriques nécessaires à la mise en place d'un dilacérateur à l'usine d'épuration au coût de 1200\$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 1307,10\$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la réserve eau et voirie.

ADOPTÉE

11/07/276 MANDAT À LA COMPAGNIE MÉTALLOGIX - MODIFICATION DE TUYAUTERIE ET SOUDURE POUR LE DILACÉRATEUR

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la compagnie Métallogix, sise, au C.P. 32479, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 9V2, pour les travaux de tuyauterie et de soudure nécessaires à la mise en place d'un dilacérateur à l'usine d'épuration au coût de 1560\$, plus les taxes applicables;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 1699,23\$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la réserve eau et voirie.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 20 h 20 à 21 h 00.

Dépôt d'une pétition par les résidents du secteur du projet « La Perdriole » : demande pour un parc d'amusement dans ce quartier.

11/07/277 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 21 h 00.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE